

Saint-Anselme, 16 mars 2020

À tous les employeurs de la grande région de Québec/Chaudière-Appalaches,

Comme à chaque hiver, nous accueillons une grande quantité de patients dans nos bureaux qui présentent des symptômes d'allure grippale ou de gastro-entérite, et qui ne nécessitent aucun traitement particulier. Toutefois, une bonne partie d'entre eux viennent consulter uniquement pour « avoir un papier pour le travail », car plusieurs employeurs « exigent une preuve de maladie ».

Chers employeurs, sachez que vos employés avec des symptômes d'allure virale :

- Remplissent nos salles d'attente et augmentent les délais d'attente dans nos cliniques et nos urgences. De plus, ils mettent à risque inutilement notre personnel et les autres patients.
- Coûtent cher à notre société : une consultation à l'urgence pour « avoir un papier » **coûte plus de 200\$ à la société, et autour de 50\$ en clinique médicale.**

Sachez que les symptômes d'allure virale (grippe, influenza, gastro-entérite, rhume) durent en moyenne **trois à dix jours**. Pour éviter la propagation de ces virus, on recommande à tous vos employés qui font de la fièvre avec de la toux/mal de gorge ou des signes de gastro-entérite de rester à la maison.

En ce temps d'épidémie virale, ce que nous vous demandons :

- Ne pas obliger vos employés d'avoir un papier « d'absence » pour des symptômes de grippe/de gastro-entérite lorsque l'absence ne dépasse pas 5 jours ouvrables. On ne voudrait pas que d'autres patients soient infectés par vos employés qui « viennent chercher un billet d'absence ».

- Si un employé présente de la fièvre et de la toux, le libérer du travail et de lui indiquer de rester à la maison si sa condition est stable. S'ils ont une question concernant leur santé, demandez-lui de composer le **1-877-644-4545 (Ligne-Info Coronavirus) ou le 811 (pour d'autres questions de santé)** en premier au lieu de consulter un médecin.

- De rendre disponibles plusieurs distributrices de savon antiseptique/savon à main dans le milieu de travail et d'encourager vos employés à se laver les mains à leur arrivée au travail, à leurs pauses, à leur départ du travail ainsi qu'à chaque fois qu'ils vont à la salle de bain ou lorsqu'ils toussent/éternuent.

Votre collaboration est essentielle pour que la propagation de tous les virus, que ce soit une gastro-entérite, l'Influenza ou un coronavirus, puissent être contenus. De plus, **sachez qu'à partir de maintenant, les employeurs qui exigeront un billet médical pour un employé pour une absence de moins de cinq jours de travail seront automatiquement facturés 25\$** (payable par l'employeur). Ces frais sont en conformité avec la Grille Provinciale des Tarifs de la Fédération des Médecins Omnipraticiens du Québec¹.

Merci pour votre collaboration.

Louis Tanguay, M.D.
Au nom de la Clinique Médicale Saint-Anselme

¹ https://fmoq.s3.amazonaws.com/pratique/facturation/frais-accessoires/Grille-tarifaire-FMOQ-27-02-2020_FR.pdf